



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92 075 Paris la Défense Cedex
France

Baccarat S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribution d'options de souscription
d'actions*

Assemblée générale mixte du 20 juin 2019 - résolution n°16

Baccarat S.A.

Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat

Ce rapport contient 3 pages



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
61, rue Henri Regnault
92 075 Paris la Défense Cedex
France



Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Capital social : €.20 767 825

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription d'actions

Assemblée générale mixte du 20 juin 2019 - résolution n°16

A l'assemblée générale des actionnaires de la société Baccarat S.A.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription d'actions au bénéfice du directeur général, Mme Daniela Riccardi, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options ainsi consenties ne pourra donner droit à un nombre total d'actions représentant plus de 4,73% du capital social de la société au jour de la décision d'attribution.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des options de souscription d'actions.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription des actions sont précisées dans le rapport du conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Baccarat S.A.
*Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de
souscription d'actions*
25 avril 2019

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription des actions.

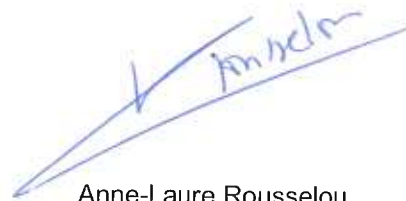
Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 25 avril 2019
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Courbevoie, le 25 avril 2019
Mazars



Catherine Chassaing
Associée



Anne-Laure Rousselou
Associée